



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MATERION

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance YTTRIUM
Numéro d'identification 231-174-8 (Numéro CE)
Numéro d'enregistrement -
Numéro de document 2DK
Synonymes Aucun(e)(s).
Materion Code 2DK
Date de publication le 20-Avril-2016
Numéro de version 02
Date de révision le 13-Mai-2019
Date de la version remplacée le 20-Avril-2016

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Donnée inconnue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de la société Materion Advanced Chemicals Inc.
Adresse 407 N. 13th Street
1316 W. St. Paul Avenue
Milwaukee, WI 53233
États-Unis
Division Milwaukee
Téléphone 414.212.0257
adresse électronique advancedmaterials@materion.com
Personne à contacter Laura Hamilton

1.4. Numéro d'appel d'urgence

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche d'information produit

Fournisseur

Nom de la société Materion Advanced Chemicals Inc.
Adresse 407 N. 13th Street
1316 W. St. Paul Avenue
Milwaukee, WI 53233
États-Unis
Division Milwaukee
Téléphone 414.212.0257
adresse électronique advancedmaterials@materion.com
Personne à contacter Laura Hamilton

1.4. Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Résumé des dangers Matière inflammable/combustible. S'enflamme spontanément en cas d'exposition à l'air.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : YTTRIUM

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H301 + H311 + H331
H335
H228

Réagit avec l'eau en libérant un gaz toxique.
Toxique par ingestion, contact avec la peau ou inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Matière solide inflammable.

Mentions de mise en garde

Prévention

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P271

Utiliser uniquement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P240

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

P241

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant.

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264

Se laver soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P301 + P330 + P312

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

P302 + P352 + P312

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Obtenir une assistance médicale en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

P304 + P340

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P304 + P312

EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P335 + P334

Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.

Stockage

P422

Stocker le contenu sous liquide ou gaz inerte approprié.

Élimination

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations générales

| Nom chimique | en % | N° CAS/n° CE | Numéro d'enregistrement REACH | Numéro index | Notes |
|-------------------------|--|------------------------|-------------------------------|--------------|-------|
| YTTRIUM | 100 | 7440-65-5 231-174-8 | - | - | |
| Classification : | Flam. Sol. 2;H228, Acute Tox. 3;H301 + H311 + H331, STOT SE 3;H335 | | | | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

Éloigner la victime de la source de contamination. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Se rendre à l'air frais et rester calme. If breathing has stopped, perform artificial respiration and obtain medical help. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche. Obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Étourdissements. Nausée, vomissements. Peut provoquer une affection ou une maladie grave.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée inconnue.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés Donnée inconnue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter une combinaison de protection intégrale incluant un appareil respiratoire autonome.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Porter un équipement de protection adéquat.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Éviter de générer et de disperser de la poussière. Éviter l'inhalation de vapeurs et de poussières.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques Donnée inconnue.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Donnée inconnue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Éviter les situations produisant de la poussière. Mettre en place des procédures de nettoyage en routine pour éviter l'accumulation de poussières sur les surfaces.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

| Matière | Type | Valeur |
|-------------------------|------|---------|
| YTTRIUM (CAS 7440-65-5) | VME | 1 mg/m3 |

État réglementaire: Limite Indicative

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|--|--|
| Contrôles techniques appropriés | Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | |
| Informations générales | Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. |
| Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. |
| Protection de la peau | |
| - Protection des mains | Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. |
| - Autres | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Risques thermiques | Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire. |
| Mesures d'hygiène | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

| | |
|--|-------------------------|
| État physique | Solide. |
| Forme | Solide. |
| Couleur | Donnée inconnue. |
| Odeur | Donnée inconnue. |
| Seuil olfactif | Donnée inconnue. |
| pH | Donnée inconnue. |
| Point de fusion/point de congélation | 1522 °C (2771,6 °F) |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 3345 °C (6053 °F) |
| Point d'éclair | Donnée inconnue. |
| Taux d'évaporation | Donnée inconnue. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | |
| limite inférieure d'inflammabilité (%) | Donnée inconnue. |
| limite supérieure d'inflammabilité (%) | Donnée inconnue. |
| Pression de vapeur | < 0,0000001 kPa à 25 °C |
| Densité de vapeur | Donnée inconnue. |
| Densité relative | Donnée inconnue. |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité (dans l'eau) | Soluble in hot H2O |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Donnée inconnue. |
| Température d'auto-inflammabilité | Donnée inconnue. |
| Température de décomposition | Donnée inconnue. |
| Viscosité | Donnée inconnue. |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non comburant. |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------------|-------------|
| Formule moléculaire | Y |
| Masse molaire | 88,91 g/mol |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1. Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| 10.2. Stabilité chimique | Ce produit est stable dans des conditions normales. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| 10.4. Conditions à éviter | Contact avec des substances incompatibles. |
| 10.5. Matières incompatibles | Agents oxydants forts. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| | |
|--|---|
| Informations générales | L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables |
| Informations sur les voies d'exposition probables | |
| Inhalation | L'inhalation prolongée peut être nocive. |
| Contact avec la peau | Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu. |
| Contact avec les yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Ingestion | Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable. |
| Symptômes | L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire. |
| 11.1. Informations sur les effets toxicologiques | |
| Toxicité aiguë | Aucune information disponible. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Sensibilisation respiratoire | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Sensibilisation cutanée | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Cancérogénicité | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Toxicité pour la reproduction | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Danger par aspiration | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Informations sur les mélanges et informations sur les substances | Aucune information disponible. |
| Autres informations | Donnée inconnue. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| | |
|---|---|
| 12.1. Toxicité | Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue. |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Aucune information disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) | Donnée inconnue. |

| | |
|--|--|
| Facteur de bioconcentration (FBC) | Donnée inconnue. |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Aucune information disponible. |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB. |
| 12.6. Autres effets néfastes | Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant. |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|---|
| Déchets résiduels | Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). |
| Emballage contaminé | Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. |
| Code des déchets UE | Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets. |
| Informations / Méthodes d'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. |
| Précautions particulières | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU | UN2813 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | Solide hydroréactif, n.s.a. (Yttrium metal) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | |
| Classe | 4.3 |
| Risque subsidiaire | - |
| No. de danger (ADR) | Donnée inconnue. |
| Code de restriction en tunnel | Donnée inconnue. |
| 14.4. Groupe d'emballage | Donnée inconnue. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Donnée inconnue. |

RID

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU | UN2813 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | Solide hydroréactif, n.s.a. (yttrium metal) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | |
| Classe | 4.3 |
| Risque subsidiaire | - |
| 14.4. Groupe d'emballage | Donnée inconnue. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Donnée inconnue. |

ADN

| | |
|---|---|
| 14.1. Numéro ONU | UN2813 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | Solide hydroréactif, n.s.a. (Yttrium metal) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | |
| Classe | 4.3 |
| Risque subsidiaire | - |
| 14.4. Groupe d'emballage | Donnée inconnue. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non. |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Donnée inconnue.

IATA

14.1. UN number UN2813
14.2. UN proper shipping name Water-reactive solid, n.o.s. (Yttrium)
14.3. Transport hazard class(es)
Class 4.3
Subsidiary risk -
14.4. Packing group Not available.
14.5. Environmental hazards No.
14.6. Special precautions for user Not available.

IMDG

14.1. UN number UN2813
14.2. UN proper shipping name Water-reactive solid, n.o.s. (Yttrium metal)
14.3. Transport hazard class(es)
Class 4.3
Subsidiary risk -
14.4. Packing group Not available.
14.5. Environmental hazards
Marine pollutant No.
EmS Not available.
14.6. Special precautions for user Not available.

ADN; ADR; IATA; IMDG; RID



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

Donnée inconnue.

Références

Donnée inconnue.

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Materion Advanced Chemicals Inc. ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.
Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées être techniquement fiables et les informations sont considérées être correctes. Materion ne garantit cependant pas l'exactitude des informations qu'il contient, que ce soit de manière expresse ou implicite. Materion ne peut pas prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations et produits seront utilisés et les conditions réelles d'utilisation sont indépendantes de sa volonté. L'utilisateur est donc tenu d'évaluer toutes les informations disponibles lors d'une utilisation donnée de ce produit et de se conformer aux lois, réglementations et statuts fédéraux, d'état, provinciaux et locaux.